

Questions orales

projet d'aéroport international de Toronto à Pickering et au projet d'aéroport international de Montréal à Mirabel.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LES PRÊTS COMMERCIAUX INFÉRIEURS À \$200,000—LE NOMBRE ET LE TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question soulevée par les plaintes de plus en plus nombreuses des petits hommes d'affaires au sujet du coût du crédit qu'on leur accorde de nos jours. J'aimerais demander au ministre des Finances si, comme je le suppose, le système des deux catégories existe encore pour ce qui est des petits prêts commerciaux et, dans l'affirmative, quel est le taux d'intérêt demandé pour ces prêts. Je pense que c'est le chiffre de \$200,000 qui constitue la barrière entre la catégorie inférieure et la catégorie supérieure. Le ministre pourrait-il nous dire quel est le taux d'intérêt pour la catégorie inférieure?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a parfaitement raison en disant que le système des deux catégories existe encore. Le taux d'intérêt demandé varie selon les banques. Je pourrai lui fournir tous les renseignements qu'il désire demain ou les lui faire parvenir personnellement.

M. Stanfield: Il y a quelque temps, le ministre avait indiqué qu'on était en train d'instaurer un système de contrôle qui permettrait au ministre de s'assurer de temps à autre que sa politique était bien suivie. Le ministre dirait-il si ce système de contrôle a été instauré et s'il sait, ou s'il est en mesure de savoir régulièrement, combien les banques font de prêts de moins de \$200,000 et quel est le taux d'intérêt demandé?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé du problème au gouverneur de la Banque du Canada et je lui ai dit que nous devrions avoir ces chiffres avant la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Comme le député le sait, l'Association des banquiers canadiens a publié des chiffres plus complets que jamais auparavant. Je pense donc et j'espère que nous aurons dorénavant beaucoup plus de chiffres qu'auparavant. Pour ce qui est de la demande concernant le nombre de prêts de plus et de moins de \$200,000, je vérifierai de nouveau pour voir si nous pouvons fournir les renseignements désirés.

● (1430)

M. Stanfield: Puis-je déduire de la réponse du ministre qu'il n'a pas en fait créé, dans le cadre de son ministère, le système de contrôle qu'il a dit vouloir instituer pour déterminer dans quelle mesure cette politique était suivie?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Cette déduction n'est pas absolument exacte. La publication des résultats bancaires s'est beaucoup généralisée. J'espère que ces publications complètes se poursuivront. Quant au système de contrôle, j'ai demandé au Gouverneur de la Banque du Canada de s'en charger au lieu du ministère des Finances.

[M. Ellis.]

M. l'Orateur: A l'ordre, la présidence va céder la parole au chef de l'opposition pour une question supplémentaire et ensuite au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Si besoin est, nous reviendrons à cette question au sujet de laquelle de nombreux députés désirent poser des questions supplémentaires.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre a indiqué qu'il me fournirait certains renseignements demain. Me communiquera-t-il le volume de prêts bancaires récents inférieurs à \$200,000 et les taux d'intérêts appliqués?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je fournirai au député tous les chiffres en ma possession.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PÉTROLE—LA RÉPONSE DES COMPAGNIES À LA DEMANDE GOUVERNEMENTALE DE BLOCAGE DES PRIX—LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX AUDIENCES RELATIVES AU CONTINGENTEMENT DES EXPORTATIONS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous dire si les principales sociétés pétrolières lui ont indiqué qu'elles étaient prêtes à appliquer, à la demande du gouvernement, un blocage du prix du pétrole brut canadien jusqu'au 30 janvier? Toutes les sociétés sont-elles maintenant d'accord?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. Je pense pouvoir dire sans me tromper que toutes les principales sociétés ont accepté, sous réserve qu'elles ne sont pas en mesure d'exercer la moindre influence sur les distributeurs indépendants et à condition d'obtenir certains éclaircissements quant aux lignes de conduite que nous comptons leur donner. Mais sur un plan général, la réponse est oui.

M. Douglas: Puis-je demander au ministre à quel niveau le prix du baril à la tête de puits est bloqué et quand il envisage de proposer une mesure législative pour concrétiser la promesse qu'il a faite la semaine dernière, à savoir de séparer le prix du pétrole brut au Canada de celui en vigueur sur le marché international.

M. Macdonald (Rosedale): Le prix serait celui qui était en vigueur à la date de la déclaration qui, si je m'en souviens bien, était le 4 septembre 1973; j'espère d'autre part proposer une mesure législative dans le courant d'octobre car il est important d'agir sans tarder dans ce domaine.

M. Douglas: Puis-je poser une dernière question supplémentaire? Elle concerne la déclaration faite par le ministre il y a quelque temps, à savoir que l'Office national de l'énergie tiendrait des audiences au sujet des contingentements pour le contrôle des exportations de pétrole. J'aimerais demander au ministre s'il s'agira d'audiences publiques afin que les consommateurs et autres intéressés puissent contribuer à ces discussions avant l'établissement des contingentements.